

A.B.A
Société par actions simplifiée
au capital de 2 455 060 euros
Siège social : Rue Edouard Boutier
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
395 143 050 RCS SENS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 DECEMBRE 2025

Le 24 décembre 2025, les associés de la Société A.B.A se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel GAULTIER DE CARVILLE.

Le Président rappelle que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de cession d'actions ;
- Agrément en qualité de nouvel associé de la société ALTIVIA HOLDING ;
- Démission de Monsieur Emmanuel GAULTIER DE CARVILLE de ses fonctions de Président et nomination de Monsieur Etienne GAULTIER DE CARVILLE en qualité de nouveau Président ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Puis, le Président ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de cession par Monsieur Emmanuel GAULTIER DE CARVILLE des 61.389 actions de la Société qu'il détient au profit de la Société ALTIVIA HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros dont le siège social est situé à VILLENEUVE SUR YONNE (89) rue Edouard Boutier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 995 334 133, décide d'autoriser la réalisation de ce projet de cession.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide d'agréer, en qualité de nouvel associé, la société ALTIVIA HOLDING dont le siège social est à VILLENEUVE SUR YONNE (89) rue Edouard Boutier.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend note de la décision de la démission de Monsieur Emmanuel GAULTIER DE CARVILLE de ses fonctions de Président à compter de ce jour et décide de nommer Monsieur Etienne GAULTIER DE CARVILLE en qualité de nouveau Président.

Monsieur Etienne GAULTIER DE CARVILLE présent, déclare accepter ces fonctions.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement étant ici précisé qu'il aura d'ores et déjà droit au remboursement sur justificatif des frais engagés pour le compte de la société.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

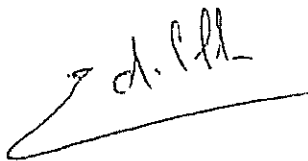
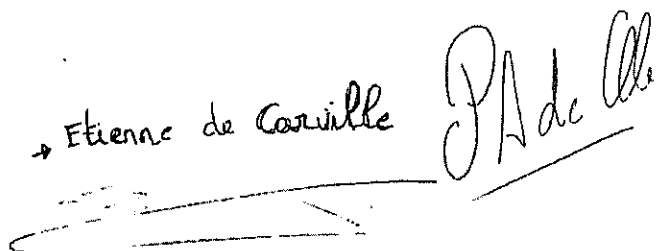
Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les actionnaires présents.

Le Président

Les actionnaires présents

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. P. H.', with a long horizontal line underneath.Two handwritten signatures in black ink. The first is 'Etienne de Corville' with a long horizontal line underneath. The second is 'PA de C...' with a long horizontal line underneath.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'myll', with a long horizontal line underneath.